



## BPJEPS Activités de la Forme

### Objectifs :

- Former des professionnels directement opérationnels dans le secteur des métiers de la forme, en cours collectifs (option A) et en haltérophilie-musculation (option B).
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en valorisant ses activités et pratiques
- Disposer d'outils pour conduire des séances d'initiation, d'animation, d'entraînement et de perfectionnement dans les activités de la forme

### Public cible :

Notre BPJEPS Activité de la Forme est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir éducateur sportif dans les métiers de la forme. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

### Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Avoir une pratique assidue des activités de la forme dans la ou les options choisies.
- Fournir son certificat de participation à la JDC
- Valider les tests d'exigences préalables (TEP)\* du Ministère Jeunesse et Sport : épreuve de suivi de cours collectifs (option A), épreuve de musculation (développé couché, squat, traction - option B), test Luc Léger (option A et B)
- Valider les tests IRSS : écrit et QCM de culture générale sportive, entretien de motivation, épreuves physiques (Musculation/Cours collectifs/démonstration d'haltérophilie)

### Déroulement de la formation :

**Septembre 2021 jusqu'à début juillet ou fin août 2022 selon le statut**

Pour le BPJEPS AF bioption A et B sous **statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022)

3 jours en formation à IRSS par semaine : 750 h/an

2 jours en structure de stage par semaine : environ 500 h/an

Pour le BPJEPS AF bioption A et B sous **statut apprenti** (fin août 2022) :

3 jours en formation à IRSS par semaine : 750 h/an

2 jours en entreprise par semaine : 1070 h/an

Pour le BPJEPS AF option B spécifique **statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022)

2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an

3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an

Pour le BPJEPS AF option B spécifique **statut apprenti** (fin août 2022) :

2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an

3 jours en entreprise par semaine : 1170 h/an

## Programme

<p>UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des écrits professionnels.</li> <li>- Promouvoir les projets et actions de la structure.</li> <li>- Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication.</li> <li>- Garantir l'intégrité physique et morale des publics</li> <li>- Se situer dans la structure et participer à sa vie</li> <li>- Situer la structure dans les différents types d'environnement</li> </ul>
<p>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli</li> <li>- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation</li> <li>- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</li> <li>- Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler.</li> <li>- Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer</li> </ul>
<p>UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics.</li> <li>- Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage.</li> <li>- Animer et Adapter son action</li> <li>- Evaluer</li> </ul>
<p>UC4 A : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Cours collectifs » uniquement pour le biooption A et B</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser et maîtriser les gestes techniques</li> <li>- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique</li> <li>- Sensibiliser les publics aux règles</li> <li>- Garantir les conditions de pratique en sécurité</li> </ul>
<p>UC4 B : Mobiliser les techniques des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage pour l'option « Haltérophilie-Musculation »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser et maîtriser les gestes techniques</li> <li>- Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique de musculation et d'haltérophilie jusqu'au 1<sup>er</sup> niveau de compétition</li> <li>- Sensibiliser les publics aux règles</li> <li>- Garantir les conditions de pratique en sécurité</li> </ul>

**Modalités d'évaluation:**

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront:

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

**Formateurs:**

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

**Effectif:**

Entre 8 et 26 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

**Planning de formation:**

- **Rentrée:** 01 septembre 2021
- **Fin de formation:** De fin juin à fin août 2022 en fonction du statut (stagiaire ou apprenti).
- **Amplitude Horaire:** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

**Lieux de formation:**

- IRSS ANGERS : 18 rue Saint Léonard - 49100 Angers
- IRSS BREST : Rue Edouard Belin - 29200 Brest
- IRSS BORDEAUX : 190 rue Lecoq - 33000 Bordeaux
- IRSS CAEN : 147 rue de la Délivrande - 14000 Caen
- IRSS CHOLET: Eurespace, Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet
- IRSS LE MANS : chez BBFCA, Complexe sportif Garnier, Av. De Gaulle, 72700 Allonnes
- IRSS NANTES: Île de Nantes, 10 bis rue René Viviani - 44200 Nantes
- IRSS LES SABLES D'OLONNE : chez Institut Sport Océan, 1 promenade Kennedy - 85100 Les Sables d'Olonne
- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes
- IRSS ROYAN : Le Carel, 48 bd Franck Lamy, Place Jean-Noël de Lipkowski - 17205 Royan
- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière - 37520 Tours-La Riche

**Tarifs 2021-2022:**

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur



## Taux de réussite 2019-2020 :

- 96 % d'obtention du BPJEPSAF bioption
- 100 % d'obtention du BPJEPSAF option B spécifique
- 82% d'employabilité du BPJEPS AF bioption
- 85 % d'employabilité du BPJEPS AF option B spécifique

Retrouvez nos données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

## Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection – réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à fin août (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

## Equivalences et passerelles :

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/hRFed4R-8FGI91aTCd4xbRvQFFTJn9TI-r7EnsN5b-I=/JOE\\_TEXTE](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/hRFed4R-8FGI91aTCd4xbRvQFFTJn9TI-r7EnsN5b-I=/JOE_TEXTE)

## Poursuite de parcours et débouchés

- Educateur sportif en centre de remise en forme, de thalassothérapie, tourisme de loisirs et associations. Mais aussi coach sportif, préparateur physique ou même gérant de club.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.
- DEJEPS spécialité performance en Haltérophilie
- Diplôme Universitaire de Préparation Physique

**Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.**

*Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse [handicap@irss.fr](mailto:handicap@irss.fr) afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.*